

Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit des contrats | Allemagne

Entreprises en Allemagne : mentions obligatoires sur les factures

6 mai 2022

Les factures des entreprises allemandes doivent contenir certaines [mentions obligatoires](#). De ces mentions obligatoires dépend notamment le fait de pouvoir déduire la TVA sur les prestations, objet de la facture fournisseur, auprès de l'administration fiscale allemande.

Voilà pourquoi il est très important, pour l'émetteur tout comme pour le destinataire des factures, de vérifier si celles-ci comportent bien toutes les mentions obligatoires. Dans ce cadre, le Ministère fédéral allemand des finances a précisé, dans une circulaire de 2021, qu'outre la date d'émission, la facture devait également indiquer séparément la date ou la période de réalisation de la prestation (référence de la circulaire : *BMF, 9.9.2021, III C 2 - S 7280 - a/19/10004 :001 (DOK 2021/0963109), BStBl I, 2021, 1593*). La date d'émission ne coïncide donc pas automatiquement avec la date de réalisation de la prestation. Si l'une de ces informations fait défaut, l'administration fiscale compétente peut refuser la déduction de la TVA correspondante. Une filiale allemande d'une société française devrait donc toujours vérifier ses factures fournisseurs pour s'assurer qu'elles ont été correctement établies et ainsi ne les payer que si tel est le cas.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

welcome@rechtsanwalt.fr



Ulrich Martin DEA / DESE
Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

www.rechtsanwalt.fr

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
F + 33 (0) 3 88 60 07 76
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
F + 33 (0) 1 53 93 82 99
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
F + 49 (0) 7221 30 23 725
baden@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
F + 33 (0) 3 88 60 07 76
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémines

50 rue de Grosbillerstroff
F-57200 Sarreguémines
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
F + 33 (0) 3 87 28 08 13
sarreguemin@rechtsanwalt.fr

Epp Rechtsanwalts-gesellschaft mbH

Cette présentation a un caractère purement informatif et ne saurait remplacer un conseil personnalisé. Toute responsabilité des auteurs est exclue. Les contenus de cette présentation sont soumis à des droits d'auteur.